



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 28644

Texte de la question

M. Vincent Burroni souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le développement du parc informatique des établissements des premier et second degrés dans les départements des Bouches-du-Rhône. L'initiation aux nouvelles technologies est une priorité de la réforme de l'école. Ce nouvel outil d'échange et d'enrichissement facilite l'accès au savoir et à l'information. Il est donc fondamental pour l'ensemble des élèves. A ce titre, il lui demande quelles mesures il entend adopter pour favoriser cette dynamique dans ce département.

Texte de la réponse

L'accès des élèves aux usages des technologies nouvelles, dès l'enseignement primaire, fait partie intégrante des priorités du plan de développement des technologies d'information et de communication dans l'enseignement (TICE), et des plans académiques triennaux pour les technologies d'information et de communication. Ces plans constituent le cadre à l'intérieur duquel seront définis l'intensité et les rythmes des évolutions au cours des trois prochaines années, ainsi que les conditions d'égal accès de tous les élèves aux ressources de l'informatique communicante, du multimédia et de l'Internet. Ainsi, le plan triennal de l'académie d'Aix-Marseille a mis en place un dispositif fondé sur une approche avant tout pédagogique de l'usage des TICE, dans un souci d'étroit partenariat avec les collectivités territoriales. Ce partenariat, s'exerçant en particulier avec le Conseil régional et le Conseil général des Bouches-du-Rhône, doit notamment conduire au câblage des établissements scolaires dans les cinq prochaines années, ainsi qu'à la mise à niveau des parcs et à l'établissement d'une procédure de remplacement des matériels obsolètes. Ce partenariat a en particulier mené à l'élaboration d'un plan, élaboré conjointement par les services de l'Etat et du Conseil général des Bouches-du-Rhône, qui doit être soumis au vote de l'assemblée départementale dans les prochaines semaines. Afin d'établir un point précis de l'équipement des lycées et collèges, l'académie a en outre réalisé une enquête dont les résultats, publiés en mars 1999, sont disponibles sur le serveur académique (<http://www.ac-aix-marseille.fr>). Les crédits déconcentrés aux académies au titre des TICE, et particulièrement les crédits spécifiques au premier degré délégués aux inspections académiques, ont plus que doublé entre 1998 et 1999. Ces crédits spécifiques au premier degré contribueront notamment à connecter, en liaison avec les collectivités, les écoles participant à la recherche confiée à l'Institut national de recherche pédagogique et conduite dans le cadre de la Charte pour bâtir l'école du xxie siècle. Pour la seule académie d'Aix-Marseille ce sont près de 9 millions de francs qui seront ainsi alloués pour 1999 au titre de ces crédits d'équipement et de fonctionnement dans le domaine des TICE, pour le premier et le second degré. Si la répartition des rôles entre l'Etat, les communes, les départements et les régions dans le domaine des dépenses pédagogiques demeure telle que définie par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, la nécessité d'apporter un soutien privilégié aux zones les moins favorisées a guidé la mise en oeuvre de certains dispositifs. Ainsi, un fonds de soutien de 500 millions de francs visant à soutenir l'effort des collectivités locales, qui ont compétence pour engager les dépenses d'équipement dans ce domaine, a été spécifiquement mobilisé par le gouvernement pour répondre aux besoins des territoires en difficulté. Ce fonds a en effet pour finalité de soutenir, par la mise en réseau, l'effort d'équipement informatique accompli par les collectivités locales

au bénéfice des projets pédagogiques des établissements et des écoles situés dans des zones sensibles ou des zones rurales. Géré par la Caisse des dépôts et consignations, il permet d'accorder des prêts à taux zéro, avec des frais de gestion de 0,3 %, pour réaliser des travaux de câblage et de mise en réseau interne dans les établissements concernés. Dans ce cadre, les services du rectorat et des inspections académiques, et particulièrement les inspecteurs de l'éducation nationale, ont entrepris de contacter les municipalités afin d'examiner avec elles la possibilité de recourir au fonds, dont les modalités de mise en oeuvre ont par ailleurs été précisées par la circulaire n° 98-133 du 22 juin 1998, et par la circulaire n° 98-202 du 14 octobre 1998. Ces textes, ainsi que les renseignements relatifs au plan d'équipement, peuvent être consultés sur le serveur Educnet (<http://www.educnet.education.fr>), site dédié aux nouvelles technologies dans l'enseignement qui offre une vision globale de la politique du ministère en la matière. L'appel à projets conjoint avec la DATAR « Territoire et NTIC » a, quant à lui, permis de recevoir près de trois cents projets. Plus de cent cinquante d'entre eux, dont sept pour l'académie d'Aix-Marseille, trouveront dans ce cadre, plus particulièrement destiné aux zones de revitalisation rurale, un soutien financier à concurrence de 50 % des dépenses d'équipement prévues. Cet appel à projets, dont les résultats sont publiés sur le site de la DATAR (<http://www.datar.gouv.fr>), démontre l'efficacité d'une dynamique de mise en réseau des écoles sur un territoire déterminé ; il a de plus permis d'engager un dialogue très riche avec les collectivités concernées. Pour soutenir cette dynamique, un nouvel appel à projets en faveur du développement des TICE dans les écoles primaires, auquel l'Etat consacrera 20 millions de francs, est actuellement mené conjointement avec la DATAR. Il doit permettre de contribuer au financement de projets pédagogiques s'appuyant sur l'acquisition d'équipements multimédias et la mise en réseau des écoles par accès à l'Internet, dans au moins un millier d'écoles. Outre ces concours directement financiers de l'Etat pour aider les efforts d'équipement des collectivités locales, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a par ailleurs négocié et signé des accords cadres avec de nombreuses entreprises informatiques ainsi qu'avec l'Association francophone des utilisateurs de Linux et des logiciels libres (AFUL). Ces accords offrent aux collectivités de meilleures conditions financières et techniques favorisant l'acquisition de matériels ou de logiciels ou l'accès à l'Internet, et proposent pour certains des solutions avantageuses de location ou de crédit-bail (dont les modalités de mise en oeuvre ont été précisées par la circulaire n° 98-133 précitée). Ces accords cadres permettent également de mettre en oeuvre certaines actions de formation ou de démarrer de nouvelles expérimentations. C'est ainsi que l'opération « La Main à la Pâte » contribue à rénover l'enseignement des sciences expérimentales à l'école primaire. Cette opération, qui concerne près de quatre mille classes réparties dans quarante-neuf départements, dont les Bouches-du-Rhône, a permis à une société d'informatique aidée d'une entreprise d'insertion de mettre à disposition des écoles des machines multimédias connectées à l'Internet. Dans le même esprit, une tarification téléphonique spécifique pour l'accès à des établissements ou des écoles à leur fournisseur d'accès à l'Internet, à travers le réseau Numéris, a été négociée en juin 1998. Cette offre avantageuse (forfait de 4 890 F/an, abonnement et consommations, pour 380 heures, soit en moyenne 2 heures par jour, 190 jours par an) permet de prendre en compte les dispositifs existants, déjà mis en place dans les académies en liaison avec les collectivités locales. Enfin, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie avait confié en décembre 1997 une mission au Centre national d'études spatiales afin d'étudier la possibilité d'expérimenter la connexion à haut débit à l'Internet par satellite pour les établissements scolaires et les écoles, en pensant notamment aux plus isolés d'entre eux. Les acteurs les plus importants du domaine ont répondu à l'appel. La qualité des réponses a permis de mettre en place dès cette année scolaire, sur plusieurs centaines de sites situés dans des zones rurales ou insulaires, un bouquet éducatif comportant non seulement des services Internet mais aussi de la vidéo à la demande ou des cours interactifs.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Burroni](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28644

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2283

Réponse publiée le : 21 juin 1999, page 3813